

VITRINE CULTURELLE DE MONTRÉAL

États financiers

31 mai 2021

VITRINE CULTURELLE DE MONTRÉAL

ÉTATS FINANCIERS

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT	2 - 4
ÉTATS FINANCIERS	
RÉSULTATS	5
ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET NÉGATIF	6
BILAN	7
FLUX DE TRÉSORERIE	8
NOTES COMPLÉMENTAIRES	9 - 16
ANNEXES	17 - 19

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux administrateurs de
VITRINE CULTURELLE DE MONTRÉAL

Opinion avec réserve

Nous avons effectué l'audit des états financiers de VITRINE CULTURELLE DE MONTRÉAL (l'« organisme »), qui comprennent le bilan au 31 mai 2021, et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net négatif et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, à l'exception des incidences possibles du problème décrit dans la section « Fondement de l'opinion avec réserve » de notre rapport, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'organisme au 31 mai 2021, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion avec réserve

Comme un bon nombre d'organismes sans but lucratif, l'organisme tire des produits de commandites dont il n'est pas possible d'auditer l'intégralité de façon satisfaisante. Par conséquent, notre audit de ces produits s'est limité aux montants inscrits dans les comptes de l'organisme et nous n'avons pas pu déterminer si des ajustements pourraient devoir être apportés aux montants des produits de commandites, de l'excédent des produits sur les charges et des flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement pour les exercices terminés les 31 mai 2021 et 2020, de l'actif à court terme aux 31 mai 2021 et 2020, et de l'actif net aux 31 mai 2021 et 2020 et aux 1er juin 2020 et 2019. Nous avons donc exprimé une opinion d'audit modifiée sur les états financiers de l'exercice terminé le 31 mai 2020, en raison des incidences possibles de cette limitation de l'étendue des travaux.

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'organisme conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit assortie d'une réserve.

Informations autres que les états financiers et le rapport de l'auditeur sur ces états

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent du rapport annuel de l'organisme, mais ne comprennent pas les états financiers et notre rapport de l'auditeur sur ces états.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative.

Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans les autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'organisme ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'organisme.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;*
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'organisme;*

- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'organisme à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

FBL SEN.C.B.L.

Drummondville, le 16 septembre 2021

¹ CPA auditeur, CA, permis de comptabilité publique n° A137844

VITRINE CULTURELLE DE MONTRÉAL

RÉSULTATS

exercice terminé le 31 mai

	2021	2020
Produits		
Subventions (annexe A)	526 548 \$	529 523 \$
Produits de la vente de services (annexe B)	173 680	338 917
Commandites (annexe C)	-	25 667
Échanges de services de publicité et promotion (annexe D)	-	269 856
Amortissement - Apports reportés	59 370	61 299
	<u>759 598</u>	<u>1 225 262</u>
Charges		
Frais de fonctionnement (annexe E)	412 128	470 246
Frais d'administration (annexe F)	273 433	352 805
Frais de communication et marketing (annexe G)	1 614	292 348
	<u>687 175</u>	<u>1 115 399</u>
Excédent des produits sur les charges	<u>72 423 \$</u>	<u>109 863 \$</u>

VITRINE CULTURELLE DE MONTRÉAL

ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET NÉGATIF

exercice terminé le 31 mai

	Investi en immobi- lisations	Non affecté	2021	2020
Solde au début	5 760 \$	(101 918) \$	(96 158) \$	(206 021) \$
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	(4 325)	76 748	72 423	109 863
Remboursement de la dette à long terme	<u>6 361</u>	<u>(6 361)</u>	<u>-</u>	<u>-</u>
Solde à la fin	<u>7 796 \$</u>	<u>(31 531) \$</u>	<u>(23 735) \$</u>	<u>(96 158) \$</u>

VITRINE CULTURELLE DE MONTRÉAL

BILAN

31 mai

2021

2020

ACTIF**Actif à court terme**

Encaisse	1 172 803 \$	431 594 \$
Débiteurs (note 4)	22 683	71 645
Subventions à recevoir	1 258	4 047
Frais payés d'avance	32 826	21 445
Subvention du MAMH encaissable au cours du prochain exercice (note 5)	144 309	130 000
	<u>1 373 879</u>	<u>658 731</u>
Subvention du MAMH à recevoir (note 5)	-	144 309
Immobilisations corporelles (note 6)	<u>741 586</u>	<u>805 006</u>
	<u>2 115 465 \$</u>	<u>1 608 046 \$</u>

PASSIF**Passif à court terme**

Créditeurs (note 8)	122 051 \$	279 528 \$
Produits perçus d'avance	32 473	68 903
Subventions reportées (note 9)	1 106 577	282 218
Dette à long terme échéant au cours du prochain exercice (note 10)	151 055	136 360
	<u>1 412 156</u>	<u>767 009</u>
Dette à long terme (note 10)	52 251	203 032
Apports reportés afférents aux immobilisations corporelles (note 11)	<u>674 793</u>	<u>734 163</u>
	<u>2 139 200</u>	<u>1 704 204</u>

ACTIF NET NÉGATIF

Investi en immobilisations	7 796	5 760
Non affecté	<u>(31 531)</u>	<u>(101 918)</u>
	<u>(23 735)</u>	<u>(96 158)</u>
	<u>2 115 465 \$</u>	<u>1 608 046 \$</u>

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION


_____, administrateur


_____, administrateur

VITRINE CULTURELLE DE MONTRÉAL

FLUX DE TRÉSORERIE

exercice terminé le 31 mai

	2021	2020
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Excédent des produits sur les charges	72 423 \$	109 863 \$
Ajustements pour :		
Amortissement - Immobilisations corporelles	63 420	65 348
Amortissement - Frais de financement	275	2 750
Amortissement - Apports reportés afférents aux immobilisations corporelles	(59 370)	(61 299)
	76 748	116 662
Variation nette des éléments hors caisse liés aux activités de fonctionnement (note 12)	670 822	(557 170)
Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement	747 570	(440 508)
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acquisition d'immobilisations corporelles	-	(1 821)
Apports reportés afférents aux immobilisations corporelles encaissés	-	1 821
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Remboursement de la dette à long terme	(6 361)	(5 987)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	(6 361)	(5 987)
Augmentation (diminution) de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	741 209	(446 495)
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début	431 594	878 089
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin	1 172 803 \$	431 594 \$

VITRINE CULTURELLE DE MONTRÉAL

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 mai 2021

NOTE 1. STATUTS ET NATURE DES ACTIVITÉS

L'organisme, constitué selon la Partie III de la Loi sur les compagnies du Québec et exempt d'impôt sur les bénéfices en vertu de la Loi de l'impôt sur le revenu, a pour mission de promouvoir l'ensemble de l'offre culturelle du Grand Montréal et d'offrir un guichet central d'information afin de soutenir les activités culturelles auprès des clientèles locales et touristiques.

Au cours de l'exercice précédent, le conseil d'administration de l'organisme a procédé à des changements importants au niveau des services offerts. En effet, il a été décidé de cesser les services de billetterie et services promotionnels, de cesser la gestion du Passeport Montréal et du Passeport Montréal étudiant international ainsi que de procéder à la fermeture du comptoir de services au rez-de-chaussée de l'immeuble.

NOTE 2. MODIFICATION COMPTABLE

Au cours de l'exercice, l'organisme a procédé à la conciliation exhaustive des montants résiduels à verser aux divers partenaires suite à la fermeture de son service de billetterie au cours de l'exercice précédent. L'organisme a constaté que des crédits de taxes sur intrants ont été réclamés alors que certains services offerts par un partenaire n'étaient pas soumis à la taxe sur les produits et services (T.P.S.) ni à la taxe de vente du Québec (T.V.Q.). Les montants réclamés en trop, au cours des exercices précédents, se sont accumulés au niveau des comptes fournisseurs et frais courus au bilan. L'organisme a procédé au paiement des montants dus au cours de l'exercice courant par le biais du processus de divulgation volontaire. En conséquence, le poste comptes fournisseurs et frais courus a été diminué d'un montant de 42 461 \$ au 31 mai 2020 et le poste taxes à la consommation a été augmenté d'un montant équivalent au 31 mai 2020. L'organisme n'agissant qu'à titre de mandataire, l'excédent des produits sur les charges au 31 mai 2020 et le solde des bénéfices non répartis aux 1er juin 2019 et 2020 n'ont pas été modifiés.

NOTE 3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Référentiel comptable

L'organisme établit ses états financiers selon les normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif. Ces normes constituent l'un des référentiels d'information financière inclus dans les principes comptables généralement reconnus du Canada.

Utilisation d'estimations

Pour préparer ses états financiers, la direction doit faire des estimations et formuler des hypothèses ayant une incidence sur les montants présentés de l'actif et du passif à la date des états financiers, ainsi que sur les montants présentés au titre des produits et des charges au cours de la période de présentation de l'information. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

Les principales estimations de la direction portent sur la dépréciation des actifs, la durée de vie utile des actifs à long terme et la provision pour chèques-cadeaux en circulation.

VITRINE CULTURELLE DE MONTRÉAL

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 mai 2021

NOTE 3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)

Comptabilisation des apports

Les apports, incluant les subventions et les commandites, sont comptabilisés selon la méthode du report. Les apports affectés sont comptabilisés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont comptabilisés selon la méthode du report à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée. Les apports reçus à titre de dotation sont comptabilisés directement à l'actif net. Les apports relatifs à l'acquisition d'immobilisations corporelles et d'actifs incorporels sont comptabilisés à titre d'apports reportés puis amortis de la même façon que les actifs auxquels ils se rapportent.

Comptabilisation des autres produits

Les produits sont comptabilisés lorsque les conditions suivantes sont remplies :

- il y a une preuve convaincante de l'existence d'un accord;
- la livraison a eu lieu et les services ont été fournis;
- le prix de vente est déterminé ou déterminable;
- le recouvrement est raisonnablement certain.

Les produits tirés de la vente de technologie sont comptabilisés initialement à titre de produits reportés. Les produits sont ensuite comptabilisés aux résultats de façon linéaire sur la période de diffusion ou sur la durée de la licence.

Les produits de location sont comptabilisés de façon linéaire sur la durée du bail lorsque le recouvrement est raisonnablement certain. Par conséquent, la différence entre les produits de location comptabilisés de façon linéaire et les produits de location qui sont effectivement reçus du locataire est comptabilisée à titre de montant à recevoir.

Opérations non monétaires

Les opérations non monétaires, constituées des échanges de services de publicité et promotion, sont comptabilisées à la juste valeur du service reçu.

Instruments financiers

Évaluation initiale et ultérieure

Les actifs et passifs financiers sont évalués initialement à la juste valeur, sauf dans le cas de certaines opérations entre apparentés qui sont évaluées à la valeur comptable ou à la valeur d'échange selon le cas.

Les actifs et passifs financiers sont évalués ultérieurement au coût après amortissement.

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement selon la méthode linéaire se composent de l'encaisse, des comptes clients et des subventions à recevoir.

Les passifs financiers évalués au coût après amortissement selon la méthode linéaire se composent des comptes fournisseurs, des salaires et vacances à payer, de la provision pour chèques-cadeaux en circulation et de la dette à long terme.

VITRINE CULTURELLE DE MONTRÉAL

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 mai 2021

NOTE 3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)

Coûts de transaction

Les coûts de transaction relatifs à des instruments financiers évalués ultérieurement au coût après amortissement sont comptabilisés au coût initial de l'actif ou du passif financier et sont ajoutés ou soustraits de la valeur comptable des instruments financiers et sont amortis linéairement sur la durée des instruments.

Dépréciation

En ce qui a trait aux actifs financiers évalués au coût après amortissement, l'organisme détermine s'il existe des indications d'une possible dépréciation. Dans l'affirmative, et si l'organisme détermine qu'il y a eu au cours de l'exercice un changement important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs, une réduction de valeur est comptabilisée aux résultats. Une moins-value déjà comptabilisée peut faire l'objet d'une reprise de valeur. La valeur comptable de l'actif financier ne peut être supérieure à ce qu'elle aurait été à la date de reprise de valeur si la moins-value n'avait jamais été comptabilisée. La reprise de valeur est comptabilisée aux résultats.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. Les apports reçus sous forme d'immobilisations corporelles sont comptabilisés à leur juste valeur à la date de l'apport plus tous les frais directement rattachés à l'acquisition des immobilisations corporelles. Dans les cas inhabituels où la juste valeur ne peut être déterminée au prix d'un effort raisonnable, l'immobilisation corporelle et l'apport correspondant sont comptabilisés pour une valeur symbolique. Les immobilisations corporelles sont amorties en fonction de leur durée de vie utile respective selon la méthode de l'amortissement linéaire et les périodes indiquées ci-dessous :

Bâtisse en copropriété	20 ans
Équipement informatique	3 ans
Mobilier et équipement de bureau	5 ans

Lorsque des circonstances indiquent qu'une immobilisation corporelle a subi une dépréciation, sa valeur comptable nette est ramenée, au choix de l'organisme, à sa juste valeur ou à son coût de remplacement. Les réductions de valeur d'immobilisations corporelles sont comptabilisées en charges dans l'état des résultats et ne font l'objet d'aucune reprise.

NOTE 4. DÉBITEURS

	2021	2020
Comptes clients	16 527 \$	71 645 \$
Taxes à la consommation	6 156	-
	<u>22 683 \$</u>	<u>71 645 \$</u>

VITRINE CULTURELLE DE MONTRÉAL

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 mai 2021

NOTE 5. SUBVENTION DU MAMH À RECEVOIR

	2021	2020
Contribution financière accordée par le Ministère des Affaires Municipales et Habitation (MAMH) pour le remboursement du service de la dette, 5,3 %, encaissable jusqu'en mars 2022 par versements annuels de 144 537 \$ intérêts compris (a)	144 309 \$	274 309 \$
Subvention du MAMH encaissable au cours du prochain exercice	144 309	130 000
	<u>- \$</u>	<u>144 309 \$</u>

(a) La subvention à recevoir a été donnée en garantie de l'emprunt correspondant, pris en charge par le Ministère.

NOTE 6. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette	
			2021	2020
Terrain en copropriété	68 000 \$	- \$	68 000 \$	68 000 \$
Bâtisse en copropriété	1 157 808	552 260	605 548	663 028
Équipement informatique	975 048	974 431	617	1 468
Mobilier et équipement de bureau	30 544	29 918	626	1 666
	<u>2 231 400</u>	<u>1 556 609</u>	<u>674 791</u>	<u>734 162</u>
Bien loué en vertu d'un contrat de location-acquisition				
Bâtisse en copropriété (a)	80 964	14 169	66 795	70 844
	<u>2 312 364 \$</u>	<u>1 570 778 \$</u>	<u>741 586 \$</u>	<u>805 006 \$</u>

(a) L'obligation découlant de ce contrat a été complètement remboursée au cours des exercices précédents. Cependant, l'exercice de l'option d'achat ne pourra être réalisé qu'au terme du contrat de financement intervenu entre le bailleur et son institution financière échéant au plus tard en mars 2032.

NOTE 7. EMPRUNT BANCAIRE

L'organisme dispose d'une marge de crédit, d'un montant autorisé de 150 000 \$, garantie par les débiteurs et les subventions à recevoir. Cet emprunt porte intérêt au taux préférentiel plus 4 % et est renouvelable annuellement. L'organisme est tenu de respecter un ratio de couverture du service de la dette minimal.

VITRINE CULTURELLE DE MONTRÉAL

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 mai 2021

NOTE 8. CRÉDITEURS

	2021	2020
Comptes fournisseurs et frais courus	80 062 \$	161 210 \$
Salaires et vacances	27 552	38 930
Taxes à la consommation	-	46 413
Provision pour chèques-cadeaux en circulation	14 437	32 975
	<u>122 051 \$</u>	<u>279 528 \$</u>

NOTE 9. SUBVENTIONS REPORTÉES

	2021	2020
Solde d'ouverture	282 218 \$	722 501 \$
Montants reçus pour le prochain exercice	1 330 000	56 950
Montants constatés à titre de produits au cours de l'exercice	(505 641)	(497 233)
	<u>1 106 577 \$</u>	<u>282 218 \$</u>

VITRINE CULTURELLE DE MONTRÉAL

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 mai 2021

NOTE 10. DETTE À LONG TERME

	Portion court terme	2021	2020
Emprunt, 5,3 %, garanti par l'ensemble des actifs, remboursable à même une subvention du MAMH à recevoir jusqu'en mars 2022 par versements annuels de 144 537 \$ et un versement final de 7 720 \$, capital et intérêts (a)	144 309 \$	144 309 \$	274 309 \$
Emprunt, 5,9 %, garanti par l'ensemble des actifs, remboursable jusqu'en novembre 2022 par versements mensuels de 838 \$, intérêts compris (a)	6 746	59 272	65 633
	151 055	203 581	339 942
Frais de financement non amortis		275	550
		203 306	339 392
Dettes à long terme échéant au cours du prochain exercice		151 055	136 360
		52 251 \$	203 032 \$

(a) En fin d'exercice, l'organisme est tenu de respecter un ratio de couverture du service de la dette minimal.

Les versements en capital estimatifs à effectuer au cours des prochains exercices, en tenant compte du renouvellement des emprunts aux mêmes conditions, sont de :

2022	151 055 \$
2023	7 155
2024	7 582
2025	8 047
2026	8 535
Exercices subséquents	21 207
	203 581 \$

VITRINE CULTURELLE DE MONTRÉAL

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 mai 2021

NOTE 11. APPORTS REPORTÉS AFFÉRENTS AUX IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	2021	2020
Solde au début	734 163 \$	793 641 \$
Apports reçus au cours de l'exercice	-	1 821
Montants constatés à titre de produits de l'exercice	(59 370)	(61 299)
Solde à la fin	674 793 \$	734 163 \$

NOTE 12. FLUX DE TRÉSORERIE

Variation nette des éléments hors caisse liés aux activités de fonctionnement

	2021	2020
Débiteurs	48 962 \$	80 787 \$
Stocks	-	4 357
Frais payés d'avance	(11 381)	3 276
Subventions à recevoir	2 789	(533)
Créditeurs	(157 477)	(203 886)
Produits perçus d'avance	(36 430)	779
Commandites perçues d'avance	-	(1 667)
Subventions reportées	824 359	(440 283)
	670 822 \$	(557 170) \$

Activités d'investissement et de financement sans incidence sur les flux de trésorerie

	2021	2020
Encaissement de la subvention du MAMH à recevoir	130 000 \$	123 456 \$
Remboursement de la dette à long terme	(130 000) \$	(123 456) \$

NOTE 13. INSTRUMENTS FINANCIERS

Risques financiers

Les risques importants découlant d'instruments financiers auxquels l'organisme est exposé au 31 mai 2021 sont détaillés ci-après.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que l'organisme éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à ses passifs financiers. L'organisme est exposé à ce risque principalement en regard de ses comptes fournisseurs, ses salaires et vacances à payer, sa provision pour chèques-cadeaux en circulation et sa dette à long terme.

VITRINE CULTURELLE DE MONTRÉAL

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 mai 2021

NOTE 13. INSTRUMENTS FINANCIERS (SUITE)

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des taux d'intérêt du marché. L'organisme est exposé à un risque de juste valeur en ce qui concerne ses instruments financiers comportant un taux d'intérêt fixe, puisque celle-ci varie de façon inverse aux variations des taux d'intérêt du marché.

NOTE 14. OPÉRATIONS NON MONÉTAIRES

Au cours de l'exercice, l'organisme a échangé des services de publicité et promotion avec d'autres organismes, pour un montant de 0 \$ (269 856 \$ au 31 mai 2020), comptabilisés à titre d'échanges de services de publicité et promotion.

VITRINE CULTURELLE DE MONTRÉAL

ANNEXES

exercice terminé le 31 mai

2021

2020

ANNEXE A - SUBVENTIONS

Ministère de la Culture et des Communications	305 641 \$	83 272 \$
Ville de Montréal	200 000	350 000
Apports reportés afférents aux immobilisations	-	(1 821)
Ministère des Affaires Municipales et Habitation	14 538	21 082
Ministère des Affaires Municipales et Habitation - Fonds d'initiative et de rayonnement de la métropole	-	38 961
Gouvernement du Canada - Subvention salariale temporaire pour les employeurs	6 369	3 908
Société des célébrations du 375 ^e anniversaire de Montréal	-	25 000
Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale	-	9 121
	<u>526 548 \$</u>	<u>529 523 \$</u>

ANNEXE B - PRODUITS DE LA VENTE DE SERVICES

Prestations de services aux organismes et événements culturels	82 038 \$	76 332 \$
Ventes de la technologie	45 456	46 966
Location d'espaces	24 161	24 798
Réduction de la réserve pour chèques-cadeaux	16 972	21 757
Entente de services - Passeport Montréal et passeport Montréal étudiant international (note 1)	3 360	78 389
Autres	910	2 358
Ventes de publicité (note 1)	714	22 507
Redevances - Billetterie (note 1)	69	27 795
Abonnement privilège (note 1)	-	9 106
Réduction de la réserve pour crédits culturels inutilisés (note 1)	-	28 909
	<u>173 680 \$</u>	<u>338 917 \$</u>

ANNEXE C - COMMANDITES

Montréal International - Passeport Montréal étudiant international (note 1)	- \$	15 667 \$
Banque de Montréal - Passeport Montréal étudiant international (note 1)	-	10 000
	<u>- \$</u>	<u>25 667 \$</u>

VITRINE CULTURELLE DE MONTRÉAL

ANNEXES

exercice terminé le 31 mai

2021

2020

ANNEXE D - ÉCHANGES DE SERVICES DE PUBLICITÉ ET PROMOTION

Astral Média	- \$	89 286 \$
Montréal complètement cirque	-	27 392
Complexe Desjardins	-	23 319
Rencontres internationales du documentaire de MTL	-	22 855
Festival international Nuits d'Afrique	-	21 785
Francofolies de Montréal	-	21 460
Festival international de Jazz de Montréal	-	20 025
Autres	-	43 734
	- \$	269 856 \$

ANNEXE E - FRAIS DE FONCTIONNEMENT

Salaires et charges sociales	146 178 \$	217 762 \$
Honoraires professionnels - Vitrine culturelle du Québec	120 545	-
Frais technologiques	30 424	33 450
Frais de copropriété	13 023	13 023
Honoraires professionnels	11 841	29 297
Frais de billetterie - Terminaux et frais de crédit (note 1)	9 846	29 196
Assurances	7 284	8 025
Coût de déploiement sur ventes de la technologie	5 833	8 336
Entretien et réparations	2 835	3 522
Autres	801	1 620
Projets spéciaux - Passeport Montréal (note 1)	98	10 791
Projets spéciaux - Passeport Montréal étudiant international (note 1)	-	24 285
Frais de billetterie - Fournitures et frais de poste (note 1)	-	6 535
Honoraires professionnels - Planification stratégique	-	18 506
Coûts de déploiement services aux diffuseurs, regroupements et associations	-	550
Amortissement - Immobilisations corporelles	63 420	65 348
	412 128 \$	470 246 \$

VITRINE CULTURELLE DE MONTRÉAL

ANNEXES

exercice terminé le 31 mai

2021

2020

ANNEXE F - FRAIS D'ADMINISTRATION

Salaires, charges sociales et contractuels	167 499 \$	222 229 \$
Taxes, licences et permis	34 638	36 101
Frais de copropriété	25 384	25 459
Honoraires professionnels	19 388	14 475
Télécommunications	3 030	5 484
Frais de bureau	1 379	9 259
Assurance responsabilité	845	806
Loyer	-	5 400
Créances douteuses	-	2 898
Intérêts sur la dette à court terme et frais bancaires	2 755	2 788
Intérêts sur la dette à long terme	18 240	25 156
Amortissement - Frais de financement	275	2 750
	<u>273 433 \$</u>	<u>352 805 \$</u>

ANNEXE G - FRAIS DE COMMUNICATION ET MARKETING

Publicité et promotion	1 378 \$	3 543 \$
Frais de représentation	194	1 318
Frais de déplacement	42	342
Salaires et charges sociales	-	12 164
Honoraires professionnels	-	2 730
Abonnements et cotisation	-	1 420
Projets spéciaux - Passeport Montréal étudiant international (note 1)	-	975
Échanges de services de publicité et promotion	-	269 856
	<u>1 614 \$</u>	<u>292 348 \$</u>